

prit de son institution, le marchand n'y jouit plus des privilèges de la brièveté, & de se faire rendre justice à peu de frais : on n'y connoit plus d'affaires sommaires ; tout s'y traite avec le même appareil, & les mêmes formalitez observées dans les juridictions des premiers Juges. Ce Tribunal ambitieux, qui ne devoit porter sa vûë que sur les différens qui interessent purement le commerce, est devenu le Tribunal de tout le monde ; le Tribunal Universel, où l'on agite & décide toutes sortes de contestations de quelque nature qu'elles soient, & entre toutes sortes de personnes de quelque état & qualité qu'elles se présentent. Il étend chaque jour son pouvoir, & le grossir impunément de toutes les dépoüilles voisines ; Il a enfin usurpé la juridiction générale, & en a dépoüillé, ou peu s'en faut, les premiers Juges.

Le desordre est venu à un tel point, & est monté à un tel excès qu'on ne peut plus le dissimuler. La Cour n'a que trop long tems toléré les entreprises faites sur son autorité ; son silence sur tant d'usurpations sensibles, qui marque à la vérité un grand desintéressement, n'est peut être pas exempt de reproche & de blâme.

Si nous ne devons rien avoir de plus précieux ni tant à cœur que la dignité de nos Charges, n'est ce pas les accueillir & nous en déclarer en quelque façon indignes, que de souffrir sans nous plaindre, qu'on nous enleve les fonctions les plus essentielles ? Dailleurs, comme les premiers dépositaires de l'autorité & de la justice du Roi ; comme premiers Juges & Juges superieurs de la Province, ne sommes nous pas responsables envers Sa M. & envers